

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement</b><br><b>Séance du 13 mars 2017</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|

*Vœu rattaché au projet de délibération 2017 DFA 23*

**Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'information portant sur des événements d'arrondissement.**

Considérant que les 1.630 mobiliers urbains d'information constituent un réseau de support de communication suffisamment dense pour en diversifier les usages ;

Considérant qu'aujourd'hui l'affichage municipal et la publicité se partagent pour moitié la surface des panneaux d'affichage ;

Considérant que les mairies d'arrondissement, échelon de proximité chargé de l'animation locale, soutiennent ou mettent en œuvre de nombreuses manifestations dans leurs quartiers ;

Considérant qu'actuellement les mairies d'arrondissement doivent faire la demande au service DICOM-affichage six mois avant pour obtenir des faces d'affichage dans l'arrondissement ;

Considérant que les réponses apportées à ces demandes sont au bon vouloir de la DICOM et que les refus sont nombreux et jamais motivés ;

Considérant que l'introduction d'écrans digitaux permet à l'information municipale d'être mieux ciblée en fonction du temps et du lieu ;

Considérant que les seuls écrans digitaux offrent 1,3 million de créneaux de communication, dont 650.000 réservés à l'information municipale ;

Considérant que le protocole technique fourni par l'opérateur précise que les mairies d'arrondissement peuvent être autonomes sur la diffusion de messages digitaux grâce à la création d'un profil dédié à chaque arrondissement sur la plateforme de gestion des campagnes numériques d'affichage municipal ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que:**

- **les mairies d'arrondissement puissent disposer de la moitié de la surface d'affichage dédiée à l'information municipale, notamment les écrans numériques.**

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement</b><br><b>Séance du 13 mars 2017</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|

*Vœu rattaché au projet de délibération 2017 DFA 23*

**Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'implantation de défibrillateurs dans le mobilier urbain d'information.**

Considérant que 50 000 personnes décèdent par an en France d'un arrêt cardiaque ;

Considérant qu'une personne atteinte d'une crise cardiaque qui reste sans secours perd jusqu'à 10 % de chances de survie par minute ;

Considérant qu'il est recommandé que soit prévu 1 défibrillateur pour 1000 habitants ;

Considérant qu'un effort de dotation a été impulsé par la Ville de Paris pour mieux équiper Paris en défibrillateurs ;

Considérant qu'en plus du plan d'installation de défibrillateurs devant les pharmacies, il convient d'accroître le nombre de défibrillateurs présents sur l'espace public ;

Considérant que cet effort de dotation peut être encore intensifié en prenant appui sur les 1.630 mobiliers urbains d'information qui représentent un formidable maillage du territoire ;

Considérant que plusieurs entreprises proposent des solutions de mobilier urbain avec des défibrillateurs intégrés à l'exemple de la ville de Boulogne-Billancourt;

**Delphine Bürkli et l'ensemble de l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :**

- **suivant l'exemple d'autres municipalités d'Île-de-France, le 9<sup>e</sup> soit l'arrondissement-pilote pour expérimenter des défibrillateurs intégrés dans du mobilier urbain d'information afin d'améliorer le quadrillage du réseau de défibrillateurs d'une part, et la visibilité de ceux-ci d'autre part.**